

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : ROADY MULTI ATF

UFI : X64Y-T2HE-C10K-09MK

Code du produit : HU0262

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DURAND PRODUCTION ZI de la Motte du Bois Boîte postale F-62440 62440 Harnes - France

T 00 33 3 21 43 57 57 - F 00 33 3 21 78 94 13

durandproduction@durandproduction.com - www.durand-production.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA
	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Anhydride 2-octadécénylsuccinique, produits d'estérification de

thiodiéthanol. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

printed02/10/2020 FR (français) Numéro de référence: HU0262 1/7



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020 Version: 1.0

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	50 – 80	Asp. Tox. 1, H304
bis(nonylphenyl)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	0,1 – 2,5	Aquatic Chronic 4, H413
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4- hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	(N° CAS) 125643-61-0 (N° CE) 406-040-9 (N° Index) 607-530-00-7 (N° REACH) 01-0000015551-76	0,1 – 2,5	Aquatic Chronic 4, H413 (M=10)
Alkyl phosphites	(N° CE) 424-820-7 (N° REACH) 01-0000017126-75	0,1 – 1	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Anhydride 2-octadécénylsuccinique, produits d'estérification de thiodiéthanol	(N° CAS) 93882-40-7 (N° CE) 299-434-3 (N° REACH) 01-2120735527-50	< 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

DMSO extract < 3% (IP 346)

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description de	s premiers secours
---------------------	--------------------

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... Consulter

un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire

: Consulter immédiatement un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec

les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Premiers soins après ingestion

Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une

perte de motricité

Symptômes/effets après contact avec la peau

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite.

Rougeur. Démangeaison.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agents d'extinction non appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

: Ne pas utiliser un iet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie

: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

printed02/10/2020 FR (français) Numéro de référence: HU0262 2/7



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence

 Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols,

Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

: Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

 Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
 Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne mise à la terre.

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

 Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition

: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Informations sur le stockage en commun

: Agents oxydants.

Lieu de stockage

: Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à

nettoyer.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

: Eviter toute exposition inutile.

printed02/10/2020 FR (français) Numéro de référence: HU0262 3/7



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020

Vêtements de protection - sélection du matériau : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec

le fabricant des gants

Protection oculaire

: Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire, appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

Autres informations

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : rouge.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

-36 °C (= Point d'écoulement) Point de fusion Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair > 180 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,855 [D20/4]

Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 38,5 cSt (40°C) | 8 cSt (100°C) [ASTM D 7279]

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

printed02/10/2020 FR (français) Numéro de référence: HU0262 4/7



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020 Version: 1.0

Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401)	
DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)		
Alkyl phosphites		
DL50 orale	> 2000 mg/kg (Dir 67/548/EEG, Annex V, B.1.)	
DL50 voie cutanée > 500 mg/kg (Dir 67/548/EEG, Annex V, B.3.)		
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)	

> 5000 mg/m³ (4h) (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

CL50 inhalation rat (mg/l)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

ROADY MULTI ATF	
Viscosité, cinématique	38,5 mm ² /s (40°C) 8 cSt (100°C) [ASTM D 7279]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (méthode OCDE 202)	
ErC50 (algues)	600 mg/l (Algues vertes, 3DY)	
Alkyl phosphites		
CL50 poisson 1	1,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h, OECD 203)	
CE50 Daphnie 1	0,09 mg/l (Daphnia magna, 48h, OECD 202)	
ErC50 (algues)	0,31 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, 72h, 67/548/EEG Annex V C.3)	
NOEC chronique algues 0,14 mg/l (Daphnia, 21d)		
Anhydride 2-octadécénylsuccinique, produits d'estérification de thiodiéthanol (93882-40-7)		
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l	
CE50 Daphnie 1	9.5 mg/l	

Persistance et dégradabilité 12.2.

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)			
Biodégradation 1 % (test concentration 20,1 mg/l)			
Alkyl phosphites	Alkyl phosphites		
Biodégradation 52,9 % (60d, OECD 301 B)			
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)			
Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.		
Anhydride 2-octadécénylsuccinique, produits d'estérification de thiodiéthanol (93882-40-7)			
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.		

Potentiel de bioaccumulation 12.3.

printed02/10/2020 5/7 FR (français) Numéro de référence: HU0262



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020 Version: 1.0

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)			
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1584,89		
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)			
Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 260			
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)			
Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.		
Anhydride 2-octadécénylsuccinique, produits d'estérification de thiodiéthanol (93882-40-7)			
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation		

12.4. Mobilité dans le sol

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Ecologie - sol	Flotte sur l' eau. Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert- butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9- alkyle (125643-61-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU					
Le produit n'est pas un produ	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)				
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de dang	er pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballa	ge				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'en	14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	
	Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

printed02/10/2020 FR (français) Numéro de référence: HU0262 6/7



Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 02/10/2020 Version: 1.0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation

: Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

tokio integral dee prindee in et Een.		
Acute Tox. 4 (Dermal) Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4		
Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3		
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	
EUH208	Contient Anhydride 2-octadécénylsuccinique, produits d'estérification de thiodiéthanol. Peut produire une réaction allergique.	

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aquatic Chronic 3	H412	Jugement d'experts
-------------------	------	--------------------

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

printed02/10/2020 FR (français) Numéro de référence: HU0262 7/7